

tion par l'Etat a été mis à l'épreuve en Grande-Bretagne où il a produit également d'énormes déficits. Je sais que l'étatisme s'est révélé un grand succès dans l'affaire des assurances maritimes en Grande-Bretagne. Au début des hostilités les navires n'osaient quitter les ports parce qu'il ne se trouvait pas de compagnie d'assurance assez forte pour garantir leurs cargaisons et les navires eux-mêmes. Le Gouvernement s'est engagé à les assurer; il l'a fait, et il a rendu par là un service signalé à la nation et aux Alliés, sans compter qu'il a réalisé en même temps de très beaux profits. J'ai demandé au Gouvernement l'autre jour s'il était en mesure de nous dire si le gouvernement de la Grande-Bretagne versait les primes dans le Fonds de revenu consolidé, mais je n'ai pas eu de réponse.

Nous autres députés de la gauche, nous sommes bien prêts à faire une épreuve loyale du régime de la nationalisation tel que disposé dans le présent bill. Nous voulons le voir réussir. Nous n'aurions pas une parcelle de sentiment patriotique au cœur si nous n'entretenions pas cet espoir; certes, je ne sais quel sera l'avenir financier du pays si ce plan fait faillite. Néanmoins, j'affirme qu'en vue de toutes les difficultés inhérentes à la situation, en vue des récentes expériences de l'étatisme non seulement de ce côté de l'Atlantique mais de l'autre aussi, le Gouvernement serait bien avisé de suivre les conseils que lui ont dictés la sagesse et l'expérience de l'honorable député de Queen-et-Shelburne.

M. SCOTT: Je représente une région de la province d'Ontario où la grande majorité du peuple a foi dans le principe de la nationalisation; j'y crois moi-même; je désire donc ardemment que nous arrivions à une conclusion sérieuse là-dessus.

Rien n'est plus important que de faire débiter le régime national sous d'heureuses auspices. Je fais partie de la députation depuis nombre d'années et j'avoue que, dès mon entrée à la Chambre, en écoutant la discussion du budget du chemin de fer Intercolonial j'ai eu l'impression que jamais, avec la méthode alors en vogue, le chemin de fer Intercolonial serait un succès. A mon point de vue, ce que le Parlement doit apprendre tout d'abord touchant l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, c'est que le Parlement ne connaît rien à l'exploitation d'un chemin de fer; qu'il devrait donc confier à un autre corps l'administration des chemins de fer. Si nous allions proposer aux directeurs du Pacifique-Canadien de soumettre leur budget annuel

à une assemblée comme la nôtre ils trouveraient l'idée suprêmement ridicule. Ils répondraient qu'ils ne pourraient espérer mener l'entreprise du Pacifique-Canadien à bonne fin s'ils adoptaient les méthodes suivies par le Dominion dans le passé.

L'amendement proposé cet après-midi suggère qu'en adoptant le bill en discussion le Parlement fait une démarche radicale; que le Parlement se départit de l'usage établi en ce pays et s'engage dans la mauvaise voie. Cette idée me répugne souverainement. Je maintiens que cette grande entreprise ne peut être conduite de façon heureuse qu'en suivant la méthode prescrite par le présent projet de loi. Le principe de la mesure peut paraître nouveau au Parlement. On nous a exposé clairement les considérations qui l'emportaient dans une affaire de ce genre en Angleterre. Cependant le principe qu'adopte ce bill a présidé aux entreprises financières de provinces et de municipalités. Tandis que par le passé un principe fondamental prescrivait que les revenus perçus par un conseil municipal devaient relever exclusivement de ce même conseil, tant pour l'administration que pour les dépenses, néanmoins dans l'Ontario et à travers l'ouest du Canada, où nous avons fait de nombreuses expériences de l'étatisme, nous avons découvert que les anciennes méthodes ne s'adaptent pas à la conduite des entreprises publiques.

Les conseils municipaux d'Ontario et de l'Ouest ont adopté le principe même de ce projet de loi. Ils ont nommé des commissions chargées de la gestion de leurs installations hydrauliques, électriques et autres. Ces entreprises publiques sont soumises au régime proposé pour ce grand réseau public.

Si le représentant de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) avait prononcé, il y a quinze ou dix-huit ans, dans la législature d'Ontario, son discours de cet après-midi, il aurait, sans doute, reçu les applaudissements des deux partis. Mais les choses ont changé au pays. La législature d'Ontario constate qu'elle ne pouvait maintenir cette grande entreprise publique de l'énergie hydro-électrique par l'application des anciennes méthodes. Que fit-elle? Exactement ce que le Gouvernement propose de faire ici: elle mit l'affaire sous la direction d'une commission. Qu'est-ce que fait cette commission? Répond-elle à la législature? Les députés, des deux côtés de la législature, discutent-ils le pour et le contre de toutes les mesures et initiatives de la commission